

Dysphasie, handicap scolaire et handicap social

1. Contexte :

On entend régulièrement parler de dyslexie, dyscalculie, dysphasie... Dans le domaine du handicap et notamment de parents d'enfants handicapés actifs dans nos groupes de réflexion ou d'actions, ces problématiques sont évoquées. Mais que recouvrent exactement ces termes ? Quelles difficultés quotidiennes ces troubles peuvent-ils causer aux personnes qui en souffrent ?

Dans cette analyse, nous nous pencherons particulièrement sur la dysphasie et les conséquences que celle-ci peut avoir sur l'intégration scolaire et sociale des gens qui en souffrent.

2. Développement :

2.1 Quelques brèves définitions et un peu de théorie :

Le préfixe "DYS" signifie "trouble, difficulté" :

DYS-lexie, s'applique à la lecture

DYS-praxie, aux gestes

DYS-graphie, à l'écriture et au dessin

DYS-calculie, à l'apprentissage du calcul

DYS-orthographe, à l'apprentissage de l'orthographe

DYS-phasie, au langage.

La dysphasie est un trouble spécifique de l'apprentissage du langage.

"La dysphasie est un déficit spécifique du langage, caractérisé par des problèmes graves de la compréhension et/ou de l'expression du langage parlé, en l'absence de perte auditive, de déficience mentale ou d'un trouble émotionnel".

(BENTON, 1964)

2.2 Différents stades de dysphasie :

- **La dysphasie légère transitoire** : L'enfant parle mais les mécanismes d'acquisition démarrent tard et les diverses étapes de développement du langage durent plus longtemps que pour les autres enfants de son âge. L'enfant parle plus tardivement que ne le laisserait supposer son développement intellectuel, son langage est maladroit et des difficultés surgissent au niveau de l'apprentissage du langage écrit.

- **La dysphasie de développement** : L'enfant parle tard et rencontre de grosses difficultés d'expression. Son discours est peu élaboré, son vocabulaire réduit et sa syntaxe élémentaire.

Dans beaucoup de cas, ces enfants sont également atteints dans leur langage écrit et peuvent rencontrer des difficultés en mathématiques car ils ne comprennent pas les termes courants. L'échec scolaire est souvent à la clef suivi par des difficultés d'intégration sociale.

- **La dysphasie sévère persistante** (Anciennement appelée : Aphasie de développement) L'enfant ne parle toujours pas à 4 ou 5 ans voire même plus tard alors qu'une certaine compréhension est perceptible. Ces enfants sont fréquemment maladroits et présentent aussi des troubles moteurs du type de l'apraxie¹. Ce stade de la dysphasie est donc un trouble sévère et persistant du développement du langage qui limite de façon importante les interactions verbales, la socialisation et les apprentissages scolaires.

2.3 Classification :

On classe les dysphasies selon l'importance du trouble mais aussi selon les fonctions du langage touchées. Ces différents troubles pouvant être associés :

- Difficultés de compréhension ou de mémorisation (dysphasie réceptive)
- Difficultés d'expression avec une compréhension normale (dysphasie expressive)
- Troubles de la prononciation
- Troubles de la construction de la phrase

2.4 Causes :

Les causes de la dysphasie sont encore relativement peu connues et font encore actuellement l'état d'hypothèses. Nous pouvons néanmoins citer les facteurs qui sont généralement retenus :

¹ L'**apraxie** est un [signe clinique](http://fr.wikipedia.org/wiki/Signe_clinique) qui décrit une incapacité à effectuer un mouvement ou une série de mouvements sur consigne. Ce ou ces mouvements sont par ailleurs bien exécutés spontanément. C'est un déficit neurologique qui se situe au niveau de la conceptualisation et de l'exécution programmée d'un mouvement. Les fonctions motrices et sensitives de base qui permettent ce ou ces mouvements doivent être intactes.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Apraxie>

-le **facteur génétique** (environ trois fois plus de garçons atteints que de filles)

-le facteur **neurobiologique**

-certaines **anomalies neuro-développementales**

Les difficultés d'expression et/ou de compréhension liées à ces troubles induisent bien évidemment des problèmes au niveau du parcours scolaire mais aussi au niveau de l'intégration sociale de la personne dysphasique.

Pour pallier à ces difficultés d'intégration scolaire et sociale, il est nécessaire de diagnostiquer la dysphasie au plus tôt. Ce diagnostic n'est pas évident à poser et ce pour plusieurs raisons :

-La dysphasie n'est pas encore très connue. Les scientifiques ne sont pas tous d'accord sur la catégorisation des différents types de dysphasie. Certaines personnes préfèrent d'ailleurs utiliser le terme de "troubles spécifiques du langage".

-La dysphasie peut ne pas être le handicap principal et être associé à d'autres déficiences.

-La dysphasie peut être confondue dans un premier temps avec d'autres disfonctionnements : surdité, handicap mental, autisme, dyslexie...

-Il n'existe pas UNE dysphasie mais DES dysphasies. En effet, la gravité et la nature des troubles associés varient considérablement d'une personne à l'autre.

-L'identification formelle de la dysphasie nécessite une intervention multidisciplinaire qui fera appel à l'expertise en orthophonie, en neuropsychologie ainsi que celle en audiologie.

2.5 Pourquoi un diagnostic rapide est-il nécessaire ?

- Plusieurs chercheurs, dont Habib², 1997, neurologue, parlent d'une période critique pour le développement du langage. Monfort et Juarez Sanchez³ ajoutent : « Plus nous pourrons intervenir à l'intérieur de cette période, plus nous aurons de chances de développer des apprentissages naturels, efficaces et rapides. (...) une intervention précoce nous permettra sans doute de profiter d'une plasticité cérébrale supérieure, en ce qui concerne les réorganisations fonctionnelles. » En effet, lorsque la plasticité du cerveau est maximale, les connexions entre les neurones se font plus facilement et rapidement, et les apprentissages se font ainsi de manière plus naturelle et efficace.
- Plus on agit tôt, plus on donne à l'enfant la chance d'éviter la souffrance de ne pas être compris, d'être victime de malentendus. L'enfant dysphasique vit une grande frustration de par le fait d'avoir des difficultés à se faire comprendre, à suivre au niveau scolaire... Il peut également se faire rejeter par les autres enfants de son âge car son discours peut être perçu comme immature. Tous ces éléments peuvent malheureusement mener à l'isolement de la personne, à une très mauvaise estime d'elle-même...
- L'enfant aura plus de chances de suivre un enseignement ordinaire. *« Avec le recul des années, il apparaît que seuls des enfants qui ont pu bénéficier de cette aide précoce, à condition d'être aidés beaucoup et longtemps, peuvent être scolarisés et évoluer de façon tout à fait positive »⁴*

2.6 Quelques signes révélateurs :

- A 18 mois l'enfant n'utilise toujours pas de mots ayant une signification, par exemple maman ou papa.

² Dyslexie: le cerveau singulier, Solal, Marseille, 1997

³ L'intervention dans les troubles graves de l'acquisition du langage et les dysphasies développementales, Ortho Edition, Paris, 2001

⁴ "Critères de dysphasie", P. Aimard, Bulletin d'audiophonologie, 1996, p. 455

- A 24 mois il ne construit toujours pas de phrases comportant de deux à quatre mots.
- A 3 ans, seules les personnes proches de l'enfant le comprennent car il utilise un langage inintelligible ou totalement hors du contexte. Cette caractéristique peut être néanmoins simplement liée à un retard de parole.

2.7 Qu'en est-il au niveau de la scolarité des enfants dysphasiques ? Un enseignement « normal » leur est-il accessible ?

L'orientation scolaire d'un enfant dysphasique devra se faire sur base de plusieurs critères : la nature et le degré de sévérité du trouble du langage, l'importance des troubles associés à la dysphasie.

Deux possibilités s'ouvrent aux parents, chacune d'elle présentant des avantages et des inconvénients :

- Placer leur enfant dans l'enseignement spécialisé avec une classe de langage. Ce choix présente l'avantage d'une pédagogie adaptée, d'un suivi par des spécialistes et permet à l'enfant de ne pas être en position « d'échec » par rapport à ses camarades de classe. Par contre, il n'y a qu'une vingtaine de classes de langage en Communauté Française et quelques initiatives de classes de communication augmentative et alternative. Cela peut donc engendrer de longs trajets quotidiens pour l'enfant et ses parents.
- Placer l'enfant dans l'enseignement normal avec un support très important au niveau logopédique et orthophonique. L'enseignant qui aura un élève dysphasique devra être attentif à adapter la pédagogie qu'il utilisera avec cet enfant. Il devra favoriser l'utilisation de supports visuels et la mimogestualité, utiliser des phrases courtes, simples et concrètes. L'enseignant devra en permanence s'assurer de la bonne compréhension de l'élève.

L'ASPH est favorable à cette intégration en enseignement ordinaire et insiste donc sur la nécessité d'une formation des enseignants à ce type de trouble du langage. En effet, différentes « adaptations » peuvent aider à une bonne intégration des élèves dysphasiques en enseignement ordinaire. En voici quelques exemples :

- Remplacer la prise de notes de l'élève par des notes stencillées, claires et dont le plan apparaît nettement.
- Minimiser l'importance du facteur vitesse dans les tâches à effectuer.
- Eviter d'avoir un débit trop précipité au niveau des communications orales.

Au niveau de l'enseignement secondaire, peu d'écoles en Belgique proposent un enseignement réellement adapté à leurs difficultés.

Les enfants ayant suivi un enseignement adapté en primaire et qui, au terme de celui-ci, ont assez d'acquis, de capacités intellectuelles et un niveau de langage suffisant peuvent réintégrer un enseignement secondaire ordinaire. Ils pourront dès lors poursuivre leurs études dans un enseignement professionnel ou technique. Par contre, compte tenu qu'ils ne reçoivent plus aucun soutien spécifique à leur handicap (soutien logopédique, soutien psychologique...), des problèmes peuvent rapidement surgir. Actuellement, c'est aux parents à mettre en place l'aide nécessaire. D'autres pourront suivre l'enseignement professionnel spécial de type 1 (puisque le type 8 secondaire n'existe pas !!!). Celui-ci, bien qu'étant destiné aux jeunes peu doués intellectuellement et n'étant pas adapté aux besoins éducatifs spécifiques des jeunes dysphasiques, est la seule issue possible... Cette situation prive donc une partie des jeunes dysphasiques d'un enseignement secondaire réellement adapté à leur handicap!

2.8 Les adultes dysphasiques et l'intégration professionnelle et sociale :

Le parcours scolaire des personnes dysphasiques souffrant de troubles importants est souvent chaotique, ponctué de ruptures. Elles peuvent avoir intégré l'enseignement ordinaire ou avoir été orientées en milieu spécialisé suivant les cas. A la fin de leur cursus scolaire, leur niveau de qualification est généralement faible. Beaucoup arriveront au terme de leurs études sans obtenir de diplôme de l'enseignement général. L'ampleur des difficultés rencontrées varie fortement d'une personne à l'autre. Elles maîtrisent un langage qui leur suffit dans la vie de tous les jours mais, le plus souvent, évoluent sans parler parfaitement.

Des lenteurs dans l'exécution de certaines tâches (notamment celles nécessitant le recours au langage écrit) et des difficultés dans les relations sociales du fait du trouble du langage (timidité excessive, replis sur soi...) seront éventuellement des difficultés à surmonter par la personne dysphasique dans le cadre d'une insertion professionnelle.

Néanmoins, pour beaucoup de ces jeunes, l'insertion professionnelle est possible pour peu qu'elle soit préparée, aménagée et accompagnée.

Préparation : La formule des stages en entreprise est une formule qui a fait ses preuves dans le cadre de la préparation à un emploi. En effet, elle permet à la personne handicapée salariée d'avoir une idée exacte de sa mission, du contexte de son travail. Le stage permet également de préparer les éventuels futurs collègues et de battre en brèche les éventuels préjugés que ceux-ci auraient pu entretenir à l'égard du travail des personnes handicapées.

Aménagement : L'aménagement d'un poste de travail pour une personne souffrant de troubles du langage ne nécessite pas, à priori, d'installation technique spécifique. Cependant, au cas par cas, des petits trucs et astuces permettent de contourner certaines difficultés.

Voici quelques petits « trucs » très concrets qui permettent une intégration professionnelle plus facile pour un travailleur souffrant de dysphasie :

- Un carnet reprenant les consignes importantes liées à la tâche de la personne, la décomposition des tâches à accomplir et autres données se rapportant à son travail.
- Un emploi du temps décrivant précisément le déroulement de la journée de travail.
- Des consignes visuelles : illustrer les consignes de travail de façon visuelle.
- Prendre le temps de parler lentement, de répéter si nécessaire. Utiliser le vocabulaire le plus concret possible.
- Être attentif au ressenti du jeune. En effet les personnes dysphasiques manquent souvent de moyens verbaux pour exprimer leurs sentiments et en particulier ce qui pourrait les contrarier.

3. Conclusion :

La dysphasie est un trouble qui reste encore assez méconnu. Les hypothèses varient quant à sa classification et à ses origines ce qui rend le diagnostic peu aisé.

Si la maladie est diagnostiquée suffisamment tôt et qu'un accompagnement orthophonique et logopédique est mis en place, de nombreuses difficultés et souffrances peuvent être évitées.

En effet, l'enfant dont la dysphasie aura été prise en compte dès le plus jeune âge aura beaucoup plus de chances de pouvoir intégrer un enseignement ordinaire par la suite, d'éviter les incompréhensions et malentendus pouvant amener un isolement, une faible estime de soi, le tout risquant d'aboutir à un handicap social.

Peu d'écoles primaires de l'enseignement spécialisé disposent d'une classe de langage. Ceci amène les parents devant le choix de s'imposer et d'imposer à leurs enfants de longs trajets pour se rendre à l'école ou de placer leurs enfants dans l'enseignement ordinaire avec le risque pour l'enfant de ne pas recevoir d'enseignement adapté, de « subir » l'échec scolaire et d'être confronté au rejet de la part des autres élèves.

Il n'existe pas d'enseignement secondaire adapté aux jeunes souffrant de dysphasie. Soit ils intègrent l'enseignement ordinaire et les parents sont alors seuls responsables de la mise en place de l'aide nécessaire (suivi orthophonique et séance de logopédie), soit ils se retrouvent en enseignement spécialisé de type 1 qui n'est pas adapté aux besoins éducatifs spécifiques des jeunes dysphasiques. Cette situation prive donc toute une partie des jeunes dysphasiques d'un enseignement secondaire en adéquation avec leurs difficultés et les préparant au mieux à une bonne intégration future, tant sociale que professionnelle.

Il reste encore donc énormément de progrès à faire pour favoriser une meilleure intégration sociale et scolaire des personnes souffrant de dysphasie :

- Au niveau scientifique : une meilleure connaissance du trouble qui permettrait un diagnostic plus aisé et rapide permettant une meilleure prise en charge des troubles et une intégration scolaire plus facile.
- Au niveau de l'enseignement : une meilleure formation des enseignants à ce type de trouble du langage. Celle-ci permettrait de repérer plus aisément les signes révélateurs d'une dysphasie et de favoriser l'intégration d'enfants dysphasiques dans l'enseignement ordinaire par l'adaptation des cours.

Plus d'établissements spécialisés disposant de classes de langage et un enseignement secondaire spécialisé adapté aux jeunes dysphasiques.

Date : 05 Mars 2008

Chargé de l'analyse : Thomas Pluquet
Animateur

Responsable de l'ASPH : Gisèle Marlière
Secrétaire Nationale de l'Association Socialiste
de la Personne Handicapée